La TVA, pratique et actuelle

05 novembre 2019 (Montreux, le matin) 07 novembre 2019 (Fribourg, l'après-midi) 14 novembre 2019 (Genève, l'après-midi)

Séminaire récurrent avec mises à jour



Public visé

Ce séminaire s'adresse aux fiduciaires, conseillers fiscaux, réviseurs, comptables, responsables financiers en entreprise, personnes régulièrement confrontées aux questions TVA que ce soit en fiduciaire ou en entreprise, mais aussi au sein des collectivités publiques, établissements autonomes de droit public, sans oublier les personnes/entités agissant en tant que représentant fiscal d'entreprises étrangères.

Contexte

La loi sur la TVA a fait l'objet d'une révision partielle qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Depuis lors, l'Administration fédérale des contributions s'est lancée dans une «révision» générale de ses différentes publications. Régulièrement, elle adapte et modifie sa pratique en vigueur. Nombreuses publications ont ainsi subi des modifications et de nouvelles publications sont également apparues. Pour le praticien, il n'est pas toujours évident de suivre tous ces changements et de s'assurer que ses connaissances sont à jour. Ce séminaire permettra, en l'espace d'une demi-journée, d'acquérir une bonne vision des changements et adaptations de pratique qui ont été publiés au cours de l'année ainsi que des arrêts importants rendus par les Tribunaux. On terminera cette présentation par un tour d'horizon des motions en suspens sur le plan politique.

Objectifs

Ce séminaire est consacré aux modifications de pratique qui sont régulièrement et encore publiées depuis le 1er janvier dernier afin de permettre aux participants d'être à jour et de se tenir informés des derniers développements en matière de TVA. En l'espace d'une demi-journée, les participants auront une bonne vue d'ensemble des modifications qui sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2019. A l'aide de quelques exemples concrets et de cas pratiques, nous présenterons ces modifications et nouveautés et

mettrons en lumière les conséquences de certaines modifications et les mesures, cas échéant, qui doivent être prises.

Thèmes

Les thèmes traités lors de cette demijournée seront les suivants:

- Notion de livraison/distinction livraison et contrat d'entreprise
- Lieu de la livraison et lieu de la prestation de services
- · Combinaison de prestations
- Prestations électroniques et informatiques
- Prestations salariales accessoires et subsistance au personnel
- Prestations transfrontalières entre le siège et ses établissements stables
- Règlementations spéciales pour les sportifs étrangers et les organisateurs de manifestations sportives
- Subventions, dons; nouveau calcul RDIP
- Autres thèmes importants qui pourraient être publiés avant le séminaire
- Effet des modifications de la pratique pour les contribuables
- Aperçu d'arrêts récents importants rendus par le TAF et le TF
- Aperçu des motions et initiatives en cours sur le plan politique – TVA: quo vadis?
- Décompte TVA électronique

Méthode

Ce séminaire se déroulera sous forme de présentation des modifications qui seront ensuite illustrées par des cas pratiques.

Responsable du séminaire

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse; Directrice, Homberger TVA Sàrl, Fribourg.

Conférenciers

Isabelle Homberger Gut, (voir ci-dessus)

Jean-Luc Boschung, comptable avec brevet fédéral, chef de secteur de la Division contrôle externe, Administration fédérales des contributions, Division principale de la TVA, Division Droit, Berne.



Isabelle Homberger Gut



Bosch

Dates

05.11.2019 le matin – Montreux 07.11.2019 l'après-midi – Fribourg 14.11.2019 l'après-midi – Genève

Lieux

Grand Hôtel Suisse Majestic Avenue des Alpes 45 1820 Montreux www.suisse-majestic.com

NH Fribourg Grand Places 14 1700 Fribourg www.nh-hotels.fr

Grand Hotel Kempinski Geneva Quai du Mont-Blanc 19 1201 Genève www.kempinski.com

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7.7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

Non-membre Membre ASAI Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse	La TVA, pratique et actuelle 05 novembre 2019 (Montreux, le matin) 07 novembre 2019 (Fribourg, l'après-midi) 14 novembre 2019 (Genève, l'après-midi)
Nom, Prénom	
Adresse professionnelle	Adresse privée
Société	Rue
Complément sur la société	NPA/Ville
Rue	Téléphone privé
NPA/Ville	Facture à l'adresse privée Facture à l'adresse professionnelle Correspondance à l'adresse privée
Téléphone professionnel	Correspondance à l'adresse professionnelle
E-mail professionnel	=
Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissa d'annulation et je les accepte. Sans demande s l'envoi de facture sera effectué à l'adresse prof	spécifique de votre part, toute correspondance y.c.
Lieu/Date	Signature
☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.	
Inscription à:	

EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.